



## CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 20 mars 2024 – 18h30**

# *PROCES-VERBAL*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, François MINART, Philippe PRÉVOT, Benoit DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Annick GENILLOUD, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avient donné procuration** : Christina ANGLO à Carine SARRIQUET, Nicolas ARANGOÏS à Alain LALART, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absentes** : Isabelle POEYDOMENGE, Nora DUTILH.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

## 0. Procès-verbal de la séance précédente

---

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### 1. Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal

---

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2023 du budget communal.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### 2. Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal

---

Sous la présidence de Madame Carine SARRIQUET, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice	3 916 439.55
Recettes de l'exercice	5 344 258.23
Résultat de l'exercice	1 427 818.68
Résultat cumulé	<b>1 427 818.68</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice	3 031 915.88
Recettes de l'exercice	4 003 941.91
Résultat de l'exercice	972 026.03
Excédent reporté 2022	1 066 429.82
Résultat cumulé	<b>2 038 455.85</b>

<b>Soit un excédent de clôture de</b>	<b>3 466 274.53</b>
---------------------------------------	---------------------

<b>Restes à réaliser 2023</b>	
-------------------------------	--

Recettes d'investissement	616 350.00
Dépenses d'investissement	-617 420.00
	<b>-1 070.00</b>

*Monsieur Éric SALLIER interroge Monsieur le Maire sur l'article 60611 – Eau et assainissement : au compte administratif 2022, le montant était de 18 000 € alors qu'au compte administratif 2023, il est de 33 000 €.*

*Monsieur le Maire répond que cet écart est dû à une consommation d'eau plus importante.*

*Monsieur Éric SALLIER demande s'il s'agit de l'arrosage.*

*Monsieur le Maire précise que cette consommation est liée aux travaux d'aménagement du jardin public.*

*Madame Annick GENILLOUD interroge Monsieur le Maire sur l'article 61524 – Bois et forêts.*

*Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des campagnes d'élagage.*

*Monsieur Arnaud DUPOUEY ajoute que les crédits prévus au budget de l'année sont plus importants en cas de survenance de tempêtes ou d'autres évènements climatiques.*

*Madame Annick GENILLOUD s'interroge sur l'article 6184 – Formation dans la mesure où la réalisation est nettement moins importante que la prévision.*

*Monsieur le Maire répond que des actions de formation n'ont pu avoir lieu cette année et sont reportées en 2024.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur l'article 6227 – Frais d'actes et de contentieux. Le contentieux avec Numérize est-il toujours en cours ?*

*Monsieur le Maire répond que oui.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande pourquoi la réalisation à l'article 63512 – Taxes foncières est nettement supérieure à la prévision.*

*Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis les terrains De Coulomme et De France.*

*Monsieur Éric SALLIER constate une augmentation à l'article 6161– Multirisques – 101 000 €. S'agit-il du nouveau contrat ?*

*Monsieur le Maire précise que le nouveau contrat est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*Madame Annick GENILLOUD observe une augmentation des recettes à l'article 7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel.*

*Monsieur le Maire affirme que ces recettes sont relatives aux visites organisées par l'Office de Tourisme et aux spectacles.*

*Madame Annick GENILLOUD interroge Monsieur le Maire sur l'article 7351 – Taxe sur la consommation finale d'électricité.*

*Monsieur le Maire précise qu'une part communale est reversée à la commune.*

*Monsieur Éric SALLIER souhaite connaître le détail de l'article 70388 – Divers.*

*Monsieur le Maire affirme qu'il s'agit des recettes encaissées à l'aire de camping-cars.*

*Monsieur Éric SALLIER demande où sont encaissées les recettes liées aux amendes.*

*Monsieur le Maire répond que ces recettes reviennent au Département. Mais la Commune peut solliciter le reversement de celles-ci lors d'aménagements de sécurité.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande quel est le montant de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires comptabilisé à l'article 73111 – Impôts directs locaux.*

*Monsieur le Maire répond qu'il est de 242 000 €.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande à quoi correspond l'article 752 – Revenus des immeubles.*

*Monsieur le Maire affirme qu'il s'agit des loyers des logements communaux et des locations de salles. Il note une augmentation au niveau de l'occupation de la salle Jean Monnet.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande à quoi correspond l'article 7588 – Autres produits divers de gestion courante.*

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la refacturation de la redevance incitative et de la convention du pôle social avec le Département.*

*Monsieur Éric SALLIER souhaite connaître le nombre de points lumineux d'éclairage public correspondant au montant de 106 903,34 €.*

*Monsieur le Maire dit que cela représente environ 550 points lumineux.*

*Madame Annick GENILLOUD demande si l'article 020 – dépenses imprévues est prévu systématiquement.*

*Monsieur le Maire répond positivement en précisant que cela sera impossible sur le BP 2024 avec le passage à la M57.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur l'article 21318 – op 325 : Bâtiments communaux. Cela concerne-t-il les immeubles Heugas et Ponticq ?*

*Monsieur le Maire affirme qu'il s'agissait d'une prévision pour l'ilôt Heugas.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande pourquoi cela ne figure pas dans les restes à réaliser.*

*Monsieur Arnaud DUPOUEY rappelle que seules les dépenses engagées figurent en restes à réaliser.*

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il faut d'abord sécuriser pour pouvoir démolir. Il ajoute que l'Architecte des Bâtiments de France est favorable à la démolition du bâtiment Heugas pour renforcer le bâtiment Ponticq.*

*Monsieur Arnaud DUPOUEY ajoute que l'opération sera plus aisée dans la mesure où la Commune aura la maîtrise foncière de l'îlot des deux bâtiments.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande des précisions sur l'opération du jardin public : le parking Graner a-t-il été enlevé ?*

*Monsieur le Maire confirme que le parking a été enlevé de l'opération.*

*Messieurs Nicolas BÉNÉGUI et Éric SALLIER souhaitent connaître à quoi correspond le montant de 247 635,96 € à l'article 2111 - ONI.*

*Monsieur le Maire précise qu'il correspond aux acquisitions De Coulomme et De France auprès de l'EPFL.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI rappelle que l'association Arkolan s'est engagée à reverser ses recettes aux associations solidaires. Qu'en est-il ?*

*Monsieur Jean-Michel OMNES précise que l'association s'est engagée à reverser à une association solidaire ou à participer à un projet culturel ou en lien avec le développement durable. La Commune est dans l'attente du bilan de la manifestation passée.*

**Pour : 18**

**Contre : 06 – Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Laurent SAINTE-CLUQUE, Annick GENILLOUD, Frédéric DOMERCQ, Valérie DUPLAT-JACOB.**

### **3. Approbation du compte de gestion 2023 – Budget annexe Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe Assainissement.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### 4. Approbation du compte administratif 2023 – Budget annexe Assainissement

Sous la présidence de Madame Carine SARRIQUET, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement 2023 qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice	57 253.58
Recettes de l'exercice	293 595.32
Résultat de l'exercice	236 341.74
Résultat cumulé	<b>236 341.74</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice	250 782.65
Recettes de l'exercice	153 799.70
Résultat de l'exercice	-96 982.95
Déficit reporté 2022	-171 513.46
Résultat cumulé	<b>-268 496.41</b>

<b>Soit un déficit de clôture de</b>	<b>-32 154.67</b>
--------------------------------------	-------------------

<b>Restes à réaliser 2023</b>	
Recettes d'investissement	170 700.00
Dépenses d'investissement	-218 456.98
	<b>-47 756.98</b>

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI constate qu'en fonctionnement, il y a peu de dépenses face à des recettes importantes.*

*Monsieur Arnaud DUPOUEY rappelle que la Commune en perçoit pas de recettes directes. Le fermier, la SAUR, encaisse les produits et reverse la part revenant à la Commune.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI constate que les investissements réalisés représentent un capital restant dû de 850 000€ pour une station d'épuration qui fonctionne mal. Il souhaite également avoir les réponses aux questions posées concernant le rapport du délégataire.*

*Monsieur le Maire affirme qu'un rendez-vous est prévu le 26 mars prochain.*

*Monsieur Éric SALLIER interroge Monsieur le Maire sur l'état d'avancement du schéma directeur d'assainissement.*

*Monsieur Arnaud DUPOUEY répond que la phase 1 a été restituée. La phase 2 – mesures – va être réalisée en 2024.*

*Monsieur Éric SALLIER demande quand aura lieu le compte-rendu.*

*Monsieur le Maire répond qu'il interviendra au dernier trimestre de l'année (septembre/octobre).*

**Pour : 17**

**Contre : 01** – Nicolas BÉNÉGUI

**Abstentions: 06** – Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Laurent SAINTE-CLUQUE, Annick GENILLOUD, Frédéric DOMERCQ, Valérie DUPLAT-JACOB.

## **5. Approbation du compte de gestion 2023 – Budget annexe Lotissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe Lotissement.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **6. Affectation des résultats 2023 – Budget principal**

Dans le cadre du budget primitif 2024, Monsieur le Maire propose de reprendre les résultats de l'exercice 2023 et de les affecter en comptabilité sur le budget 2024 ainsi :

### *I - SECTION DE FONCTIONNEMENT*

<i>RESULTAT A</i>	<i>AFFECTÉ à</i>	
	<i>Report à nouveau (002)</i>	<i>en investissement (1068)</i>
1 427 818.68 €	127 000.00 €	1 300 818.68 €

*II - SECTION D'INVESTISSEMENT*

<i>RESULTAT B</i>	<i>REPORTÉ EN INVESTISSEMENT</i>
	<i>Report à nouveau (001)</i>
2 038 455.85 €	2 038 455.85 €

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**7. Affectation des résultats 2023 – Budget annexe Assainissement**

Dans le cadre du budget primitif 2024, Monsieur le Maire propose de reprendre les résultats de l'exercice 2023 et de les affecter en comptabilité sur le budget 2024 ainsi :

*I - SECTION DE FONCTIONNEMENT*

<i>RESULTAT A</i>	<i>AFFECTÉ à</i>	
	<i>Report à nouveau (002)</i>	en investissement (1068)
236 341.74 €	-	236 341.74 €

*II - SECTION D'INVESTISSEMENT*

<i>RESULTAT B</i>	<i>REPORTÉ EN INVESTISSEMENT</i>
	<i>Report à nouveau (001)</i>
-268 496.41 €	-268 496.41 €

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**8. Plan mobilités : validation des propositions du groupe de travail**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le groupe de travail s'est réuni le 12 février 2024 pour déterminer les actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan mobilités. Le travail a été mené sur la base du futur schéma cyclable de la Communauté de communes du Béarn des Gaves. En effet, pour bénéficier de financements, les propositions doivent s'inscrire dans le cadre défini par la CCBG.

Les propositions du groupe de travail sont jointes en annexe et précisées sur chaque fiche itinéraire.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider les propositions du groupe de travail.

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande s'il y aura un vote en deux temps : un sur le schéma cyclable de la CCBG et un autre sur le projet de Salies-de-Béarn.*

*Madame Carine SARRIQUET indique qu'il s'agit de deux actions parallèles. Aujourd'hui, est abordée la partie projet mairie.*

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **9. Participation Fonds de Solidarité au Logement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité pour le Logement accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement. Depuis 2004, la gestion de ce fonds est assurée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. La Commune a toujours participé au financement de ce fonds.

Le budget 2024 du F.S.L a été adopté par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. La participation de la commune de Salies-de-Béarn a été fixée pour 2024 à :

- 3 018 € au titre du logement
- 1 293 € au titre de l'énergie

Monsieur le Maire propose de verser la participation de 4 311 € et de prévoir les crédits au budget de l'exercice.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **10. Acquisition à l'euro symbolique de la maison Ponticq – 27 rue Paul Jean Toulet**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le 16 février 2023, il a saisi le Tribunal Administratif de Pau pour nomination d'un expert en vue d'examiner l'immeuble sis 27 rue Elysée Coustère cadastré AE 264.

Au vu du rapport d'expertise, un arrêté de mise en sécurité a été pris le 09 mai 2023. Les propriétaires du bien ont été mis en demeure de faire cesser le danger résultant de l'état dudit immeuble appartenant en indivision à Monsieur Jacques PONTICQ et Madame Claudine PONTICQ. Compte tenu qu'aucune action n'a été entreprise par les propriétaires, la Commune a exécuté d'office les travaux de mise en sécurité les plus urgents. Compte tenu que Monsieur Jacques PONTICQ est dans l'incapacité de financer les travaux de remise en état du bien, il a proposé à la Commune de l'acquérir à l'euro symbolique. S'agissant d'un bien en indivision, l'accord de Madame Claudine PONTICQ, nouvellement placée sous tutelle, est requis. Par ordonnance du 15 février dernier, le Tribunal judiciaire de Pau a autorisé la vente du bien à l'euro symbolique à la Commune de Salies-de-Béarn.

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir ce bien en vue de réhabiliter l'îlot Heugas/Ponticq, Monsieur le Maire propose d'acquérir à l'euro symbolique l'immeuble en péril appartenant à Monsieur Jacques PONTICQ et Madame Claudine PONTICQ sis 27 rue Paul Jean Toulet et sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer tous les actes se rapportant à cette acquisition. Il précise que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **11. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des poursuites engagées par le Service de Gestion Comptable Mourenx-Orthez (SGC) n'ont pu aboutir au recouvrement de créances.

La plupart des créances concerne des impayés cantine/garderie entre 2014 et 2020 et la gérance du camping municipal 2017-2018 (2352,45 €).

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes mentionnés :

- dans la liste 6169130112 fournie par le SGC pour un montant de 2 612,67 €
- dans la liste 6183350512 fournie par le SGC pour un montant de 800,00 €

soit au total : 3 412,67 €.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **12. Rapport sur les orientations budgétaires 2024**

Monsieur le Maire fait une synthèse du rapport joint en annexe et invite l'Assemblée à prendre acte de ce rapport.

*Monsieur Éric SALLIER souhaite avoir des précisions sur le lieu des travaux du terrain Larroumette.*

*Monsieur le Maire indique que les travaux concernent l'entrée d'eau du terrain acquis par la Commune et qui appartenait à la SCI CLAYTOM.*

*Concernant l'œuvre artistique du jardin public, Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu deuxième quinzaine du mois d'avril.*

*Monsieur Éric SALLIER souhaiterait en savoir davantage sur la dépense concernant l'ancienne crèche.*

*Monsieur le Maire précise que le projet consiste à démolir la partie avant préfabriquée et amiantée et à la reconstruire pour y aménager un local pour les associations et le service de police municipale. La partie arrière accueillerait un local jeunes.*

*Monsieur Éric SALLIER évoque le devenir de la Villa Saint-Guily car il serait bien de la vendre rapidement.*

*Monsieur le Maire affirme qu'il a eu un contact privé. Le projet envisagé avec l'Office 64 est trop coûteuse pour pouvoir être réalisée. La réhabilitation est estimée à 1,6 million.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI constate que la 1<sup>ère</sup> partie du rapport est nouvelle mais la seconde partie est identique aux années précédentes. Quel est l'impact de la loi de finances sur la Commune ?*

*Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas encore.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI suppose que la DGF va augmenter puisque la population augmente.*

*Il demande :*

- *Au titre de l'article 71, y-a-t-il des logements sociaux concernés par la commune ?*

*Monsieur le Maire répond que non.*

- *Article 151 : la Commune rentre-t-elle dans les dispositifs dérogatoires ?*

*Monsieur le Maire répond que non puisque les taux des impôts locaux seront identiques.*

- *page 13 : Applique-t-on l'amortisseur électricité à Salies ? Quelle est l'incidence ?*

*Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais n'a pas le chiffrage.*

- *page 14 : obligation de présenter un budget vert ? Quid à Salies ?*

*Monsieur le Maire affirme que la mesure sera applicable au compte administratif 2024.*

- *Article 250 : pas de publicité ?*

*Monsieur le Maire répond que non.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI regrette l'absence d'histogramme pour les dépenses d'investissement et fait la remarque des coquilles page 36 comme l'année passée.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI note un changement des axes politiques : développement de la culture sous toutes ses formes et disparition protection du patrimoine.*

*Monsieur Jean-Michel OMNES affirme que la Commune ne peut pas organiser toutes les animations, elle s'appuie sur les associations. Un programme varié est donc proposé.*

*Monsieur le Maire ajoute que le festival de l'humour a été réduit à 2 soirées en 2023. Il en sera de même en 2024.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande si le soutien aux associations sera maintenu ou doublé. Puisqu'il n'y a pas de réunions des commissions, quelles sont les décisions de la majorité pour le budget animations ?*

*Monsieur le Maire dit que le budget sera d'environ 45 000 €.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande comment la Commune va optimiser ses recettes.*

*Monsieur le Maire répond qu'on optimise les recettes en recherchant des subventions.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande quel sera le montant des taxes foncières des biens acquis.*

*Monsieur le Maire indique que les crédits seront inscrits au Budget Primitif.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge sur les charges de personnel, et notamment les départs à la retraite.*

*Monsieur le Maire informe qu'il y aura deux départs et des recrutements à prévoir cette année.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI revient sur le local jeunes et le recrutement éventuel d'animateurs.*

*Monsieur le Maire affirme qu'en 2024, les travaux du local seront réalisés. Les recrutements seront à prévoir en 2025.*

*Madame Marie-Ange MINVIELLE demande si le projet est construit en lien avec la CCBG.*

*Madame Carine SARRIQUET précise que la CCBG a été consultée en amont.*

*Madame Marie-Ange MINVIELLE s'interroge sur l'existence du Conseil Municipal des Jeunes.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI constate que toutes les études n'ont pas été réalisées en 2023 et sont reportées sur 2024. Il revient sur la vidéo protection qui, selon Monsieur le Maire, répond aux demandes nombreuses des usagers.*

*Monsieur le Maire envisage d'étendre la mise en place de caméras sur l'ensemble de la Commune.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI regrette que la démocratie participative ne soit pas mise en œuvre.*

*Monsieur Arnaud DUPOUEY informe l'Assemblée que, depuis trois ans que la Commission travaux se réunit, aucune proposition n'a été émise des conseillers de l'opposition quant aux investissements.*

*Monsieur le Maire rappelle que sur le dossier des mobilités douces, la population a été concertée.*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI explique que la démocratie participative consiste à inclure les citoyens dans les discussions et l'élaboration des budgets.*

*Monsieur Frédéric DOMERCQ demande ce qu'il est prévu en termes de sécurité des biens et personnes.*

*Monsieur le Maire informe que depuis la mise en place de la vidéoprotection, les incivilités ont fortement baissé.*

*Monsieur Frédéric DOMERCQ évoque la présence de deux Sans Domicile Fixe sur la Commune.*

*Madame Isabelle ANTIER répond que la commune n'est pas inactive : les services sociaux et la gendarmerie sont informés mais malheureusement c'est un choix de vie.*

*Monsieur Frédéric DOMERCQ s'interroge sur l'accompagnement que la Commune peut proposer.*

*Monsieur le Maire dit qu'ils ne veulent pas être accompagnés.*

*Monsieur Frédéric DOMERCQ pense que la Commission sociale doit y réfléchir et mener des actions. Il serait intéressant d'y travailler en 2024.*

*Madame Isabelle ANTIER précise qu'il s'agit de situations individuelles à traiter au cas par cas.*

*Madame Annick GENILLOUD, en tant que bénévole du Secours Populaire, reconnaît effectivement que ce sont des situations compliquées. Mais on pourrait leur proposer l'accès à des locaux pour prendre une douche.*

*Monsieur le Maire rappelle, à titre d'exemple, que les toilettes sont régulièrement vandalisées.*

*Madame Annick GENILLOUD sollicite des exemples pour illustrer les axes tels que l'activité touristique et thermale, la jeunesse et la préservation de l'environnement.*

*Madame Carine SARRIQUET indique qu'un système applicatif pour les balades est en cours de réalisation.*

*Monsieur le Maire ajoute que pour l'environnement, un projet d'aménagement du Pain de sucre est en cours. Pour la jeunesse, il s'agit d'aménager un local jeunes.*

### 13. Informations et questions diverses

---

#### Questions diverses :

Questions de Nicolas BÉNÉGUI :

1ère question : Budget participatif

« Monsieur le Maire,

Lors du débat d'orientations budgétaires 2021, vous nous aviez expliqué que « le budget participatif sera mis en oeuvre grâce à l'installation du Conseil municipal des jeunes. »

1) Comment cela s'est-il traduit dans les faits ?

2) Pourriez-vous nous préciser votre position actuelle sur l'utilisation possible du budget participatif pour inclure les citoyen.nes dans la conception ou la répartition des finances salisiennes ? »

*Monsieur le Maire répond ainsi :*

*« Lors du Conseil Municipal des jeunes, une somme avait été inscrite pour un montant de 50 000 € afin de répondre à leur souhait d'aménagement de l'espace à Mosquéros.*

*En effet, il a été fait un terrain de basket, une fontaine à eau et la réfection du Skate Park pour un montant total de 48 225 €.*

*Les autres manifestations ont été faites avec le budget animations et fêtes dont notamment le jeu de piste et le Bal de Promo.*

*Concernant la seconde partie de votre question, il y a eu une concertation sur la mobilité dernièrement et le budget inscrit est de 75 000 € pour répondre aux demandes et aux conclusions. »*

*Monsieur Nicolas BÉNÉGUI rétorque que Monsieur le Maire ne répond pas à sa question.*

2<sup>ème</sup> question : Conseil municipal des jeunes

« Monsieur le Maire,

Pourriez-vous nous faire un retour sur le Conseil municipal des jeunes ? Sauf erreur, nous n'avons pas voté de délibération à ce sujet et il n'existe aucune référence à ce sujet sur le site de la ville.

Aussi il serait intéressant de connaître le rôle de ce CMJ, ses objectifs, son mode de fonctionnement – constitution, désignation et renouvellement des conseiller.es, règlement intérieur, fréquence de réunion, gestion d'un éventuel budget, ses réalisations, ... »

*Monsieur Philippe PRÉVOT apporte la réponse suivante :*

*« La création du Conseil municipal des jeunes a été portée par la Commission Education, Jeunesse et Sport. Cette commission s'est réunie trois fois au cours de l'année 2020 afin de rédiger un cahier des charges (nombre de conseillers, âge, projets, fonctionnement...) et de définir des objectifs. La Commission a fait appel aux Francas et un questionnaire a été rédigé et distribué dans les écoles.*

*Les premières réunions ont eu lieu en 2021 et des propositions ont émergées en termes de développement durable, de sécurité, de travaux, ....*

*Le bilan réalisé au terme de deux ans d'existence met en évidence : l'absence régulière de jeunes, la nécessité de s'appuyer sur les services administratifs de la Commune et le partage d'expériences.*

*En septembre dernier, il a été décidé de faire appel aux Francas pour soumettre de nouvelles propositions. A ce jour, les Francas n'ont pas émis de propositions. Cependant, la Commission se réunira à nouveau pour travailler sur le sujet. »*

*Madame Marie-Ange MINVIELLE conclut donc que la Conseil municipal des jeunes n'existe plus.*

*Monsieur Philippe PRÉVOT répond qu'il convient de repartir sur de nouvelles bases.*

### 3<sup>ème</sup> question : Commissions municipales

« Monsieur le Maire,

Notre règlement intérieur du conseil municipal fixe le fonctionnement des commissions municipales pour qu'elles « étudient les questions soumises au Conseil » et « préparent les rapports relatifs aux dossiers intéressant leur secteur d'activités ». En 2023, nous avons voté des délibérations dans les domaines de la culture et de l'environnement qui sont dans vos priorités politiques (cf. DOB 2024). Or les commissions municipales ad hoc ne se réunissent pas (dernière réunion « culture-animations » le 28 janvier 2023, dernière réunion « environnement » le 1 décembre 2022).

Qu'envisagez-vous pour remédier à cette situation et bénéficier de la consultation de tou.tes les conseiller.es qui composent ces commissions ? »

*Monsieur le Maire répond que pour la partie environnement, la réponse sera apportée au prochain Conseil municipal par Mme Isabelle POEYDOMENGE. Pour la culture, il laisse la parole à Monsieur Jean-Michel OMNES.*

*Monsieur Jean-Michel OMNES donne la réponse suivante :*

*« Oui, nous nous sommes réunis il y a un peu plus d'un an, vous avez raison.*

*La fin d'année 2023 et ce début d'année 2024 ont été lourdes en termes d'agenda avec toutes les assemblées générales auxquelles j'essaye d'y assister au maximum.*

*D'autre part, je n'ai eu que la semaine dernière une idée du budget 2024, et il est plus facile de soumettre des idées en connaissant à peu près le budget que de naviguer à vue.*

*Vous savez aussi que cette commission est transversale avec les autres commissions, il faut donc faire le bilan et étudier les futurs projets que nous pouvons proposer ensemble, avant d'établir le calendrier et ainsi vous les présenter lors de la réunion de la commission.*

*Mais pour chaque animation, l'ensemble du conseil municipal reçoit pratiquement à chaque fois, une invitation soit à l'organisation, soit pour votre présence tout simplement, signée de la commission culture. Si je n'ai pas la chance, malheureusement, d'avoir tous les membres de la majorité, en revanche, je n'ai jamais vu un membre de l'opposition y participer ou à profiter des animations, à part Mme MINVIELLE sur un spectacle.*

*Je vous rappelle qu'une ligne sur le budget Animations est inscrite pour les projets culturels et animations divers. Je vous ai proposé de monter un projet. Vous avez refusé, car trop occupé par les différentes associations dont vous faites partie, et je le comprends très bien. Tandis que vos collègues de « salies au cœur » ont refusé catégoriquement.*

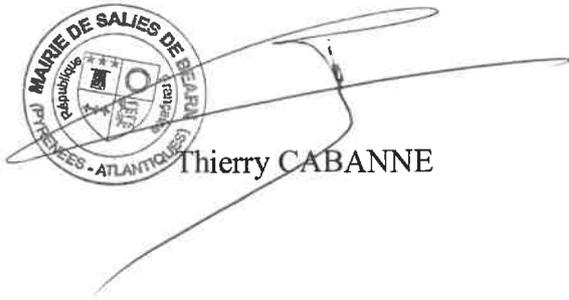
Séance du 20.03.2024

*Je me réjouis que vous soyez préoccupé par la commission animations. Alors, veuillez noter dans vos agendas le 13 avril à 10 h, ici même, réunion de la commission. En espérant y voir les membres de la commission plus nombreux que lors des manifestations. »*

*Fin de la séance à 20h26.*

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2024 - 15 à 2024 - 26.

Signature du Maire



Thierry CABANNE

Signature du secrétaire de séance



Carine SARRIQUET

Mis en ligne sur le site Internet le

